



DECLARATION

Révision en procédure d'urgence de la Constitution béninoise : alerte sur une complexification de la crise en cours au Bénin

Du 31 octobre au 1^{er} novembre 2019, le Réseau WANEP-Bénin, a suivi avec consternation, le processus de révision de la Constitution béninoise du 11 décembre 1990, en procédure d'urgence par les 83 députés issus des législatives contestées d'avril 2019 et sur la base d'une proposition de loi modificative gardée secrète jusqu'à la fin du processus.

La consternation du Réseau est grande au regard de l'ampleur de la manœuvre qui a touché près de 30% des articles de la Constitution avec de nouvelles dispositions de constitutionnalisation d'un vice-président et de renforcement des pouvoirs du Président de la République jamais discutées dans le pays.

Malheureusement, les caractéristiques de cette manœuvre donnent définitivement raison aux opinions qui soutiennent que les législatives d'avril 2019 ont été sciemment organisées, de manière non inclusive, pour servir cette cause de révision de la Constitution sans débat national et à l'unanimité d'un Parlement intégralement acquis à la cause de l'Exécutif.

Les dénonciations des formations politiques non représentées au Parlement et des citoyens s'étant, à plus de 70%, abstenu lors des législatives d'avril 2019 révèlent que cette révision constitutionnelle n'apaise pas la situation de crise que traverse le pays depuis plusieurs mois.

Le potentiel de renforcement de cette crise reste élevé pour les mois à venir et inquiète WANEP Bénin qui en alerte l'opinion nationale et internationale.

Ensemble, tissons des relations pour la paix.

Fait à Cotonou, le 04^e novembre 2019

Pour le Réseau WANEP-Bénin,
Le Président du Conseil d'Administration,
M. Emmanuel K. OGOU